

Charte de l'habitat partagé concernant les personnes en situation d'exil...

La présente charte repose sur les principes ci dessous, leurs applications sont discutées entre accueilli et accueillant.

- Règle d'attention.
- Règle de partage.
- Règle de communication non-violente.
- Règle d'équilibre dans le donné/recevoir (Tâches ménagères...)
- Règle d'accompagnement et de soutien associatif: logistique administrative, vêtue, repas, santé, déplacement, travail, école, écoute, loisirs, aide à l'intégration ...

- Etre & Partage n'est pas une agence de location saisonnière pour vacanciers (Homelidays, Pap ou Abritel) ni l'équivalent de sites comme Airbnb, Wimdu ou Sejourning.

- Des manquements à la charte entre les deux parties entraînent une résiliation.
- Etre et Partage considère que l'habitat partagé constitue un outil primordial d'intégration, d'un vivre ensemble bénéfique tant pour l'accueilli que pour l'accueillant.

Charte de l'habitat partagé

Période de cohébergement :

DU

AU

Cohabitant accueillant : Nom, prénom, lu et approuvé, signature .

J'adhère à la charte le : / /

Cohabitant accueilli : Nom, prénom, lu et approuvé, signature .

Je suis membre ponctuel.

J'adhère à la charte le : / /